

LES CARRÉS
D'AUBAGNE

GARDIENS DE LA PAIX

L'action municipale de prévention et de sécurité

> SOMMAIRE <

6

La Cellule opérationnelle locale de sécurité

12

22 policiers municipaux

18

L'accompagnement des 11-25 ans

26

Veille civique : des problèmes qu'on règle ensemble

32

La Maison de la Justice et du Droit

GARDIENS DE LA PAIX

L'action municipale de prévention et de sécurité

Responsable de la publication : Daniel Fontaine. Rédaction, photos et maquette : Service communication de la Ville d'Aubagne. Imprimerie SEILPCA.

LA SÉCURITÉ EXIGE LA PRÉSENCE HUMAINE



Pour Daniel Fontaine, maire d'Aubagne, et Maurice Julien, conseiller municipal délégué à la Prévention et à la Sécurité, la préservation de la tranquillité publique exige la présence humaine sur le terrain. Ils considèrent leur rôle d'élus, en ce domaine, comme celui de « gardiens de la Paix ».



« Rien ne remplacera jamais la relation avec les habitants pour décourager la délinquance ».

Quel est le rôle exact d'une ville dans le domaine de la sécurité ?

Daniel Fontaine : Lorsqu'on prononce le mot « sécurité », on pense aussitôt à la délinquance et aux actions qui sont nécessaires pour la prévenir et pour la réprimer. C'est à la fois vrai et réducteur, car la sécurité des Aubagnais ne se résume pas à la prévention de la délinquance...

Maurice Julien : Pour ne prendre qu'un exemple, cette sécurité passe également par le plan de prévention des risques majeurs que nous avons mis en place, par l'inauguration prochaine du nouveau centre de secours des sapeurs pompiers, par le soutien aux femmes victimes de violences conjugales, par le secours aux personnes âgées qui perdent leurs repères, comme nous le faisons,

cette année, avec la convention Alert'errance ...

Ce « Carré d'Aubagne » aborde uniquement la sécurité et la prévention de la délinquance...

Daniel Fontaine : C'est un choix. Nous voulions parler clair sur cette question particulière. Le rôle d'une commune, et le devoir d'un maire, c'est d'assurer la tranquillité publique,

la paix publique. Cela renvoie à la notion de «gardiens de la Paix». C'est un rappel à la conception républicaine, qui me plaît bien. Le maire, ce n'est pas le shérif, c'est le coordonnateur d'une action locale, où interviennent de multiples acteurs - une soixantaine d'institutions professionnelles sur Aubagne - et bien sûr les services de l'Etat : police nationale et ministère de la Justice en premier lieu. Et là, on est confronté à la politique gouvernementale de réduction dramatique des effectifs et au non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux. Il nous faut agir, malgré tout, dans ce contexte.

Et la police municipale ?

Maurice Julien : Ses effectifs seront renforcés de deux éléments supplémentaires cette année.

Aubagne comptera alors 22 policiers municipaux. Leur rôle est complémentaire de celui de leurs collègues de la police nationale, mais ils ne peuvent en aucun cas suppléer au devoir régalien et aux carences de l'Etat en matière de sécurité !

La question des effectifs de la police nationale est centrale pour la prévention, comme pour la répression. Rien ne remplacera jamais la présence humaine pour décourager la délinquance et appréhender les auteurs de délits, et rien ne remplacera la connaissance du terrain, la relation avec les habitants, pour créer un climat de confiance mutuelle.

Et sûrement pas les caméras de surveillance que l'Etat veut imposer dans les communes, pour justifier la réduction des moyens humains.

Depuis dix ans maintenant, Nicolas Sarkozy détient tous les pouvoirs en matière de sécurité. D'abord ministre de l'Intérieur, puis président de la République, il est le premier responsable de la situation du pays, en ce domaine. Sa politique, qui méprise la police de proximité, a totalement échoué. Pour toutes ces raisons, nous poursuivons nos engagements municipaux en continuant dans les prochaines années à renforcer les effectifs de la police municipale.

« La culture de paix, c'est tout le contraire d'une caméra, cet œil de la peur qui espionne les passants »

Daniel Fontaine : Nous avons la chance ici de ne pas connaître la situation de certaines banlieues. A plusieurs reprises, des visiteurs m'ont parlé de l'atmosphère de tranquillité qui règne à Aubagne.

C'est une réalité que les chiffres confirment, même si nous connaissons comme partout des actes répréhensibles. Ici, il y a une écoute et des dizaines de lieux où l'on peut se parler, apprendre à se connaître et à

se comprendre. Cela va de la Fête des voisins au groupe de dialogue interculturel, en passant par tous les espaces participatifs, en particulier les ateliers de veille civique. La sécurité d'une ville, c'est une construction permanente et une capacité collective à faire reculer le repli sur soi, l'individualisme et la violence dans les rapports humains. Le premier devoir de la municipalité, c'est de faire vivre cette vigilance citoyenne. Cela passe par une éducation, dès l'enfance.

Notre programme municipal prévoit ainsi de renforcer le travail des éducateurs et enseignants pour la culture de paix, dans les écoles, les centres aérés, les maisons de quartier.

Quand aucun quartier, aucune partie de la communauté aubagnaise n'a le sentiment d'être abandonné, que chacun compte pour un, le terreau de la délinquance est moins fertile. C'est ce que j'appelle la culture de paix. La culture de paix, c'est l'échange des regards entre des êtres humains dotés d'intelligence et de parole, capables d'action concertée pour préserver la qualité du vivre ensemble. Tout le contraire d'une caméra, cet œil de la peur qui espionne les passants.

Aubagne est membre de l'Association française des communes pour la Paix, que je préside. Cet engagement, nous devons le porter haut et fort dans une société confrontée à la violence et à l'insécurité.



FOOT PIED D'IMMEUBLE, DU SPORT À LA CITOYENNETÉ

Initié par le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, le championnat Foot Pied d'immeuble alterne tournois et animations. De 10 à 14 ans, les jeunes participants sont sensibilisés sous une forme ludique aux règles de civisme qui contribuent à mieux vivre ensemble à Aubagne. Et tout le monde s'y met : le service des sports de proximité, le service Sécurité routière, la police municipale, le service de prévention éducative, le PIJ, les maisons de quartier...

LA CELLULE OPÉRATIONNELLE LOCALE DE SÉCURITÉ

Situations problématiques sur les différents secteurs de police, examens des plaintes, sécurisation des commerces ou des alentours des établissements scolaires...

La COLS est l'assemblée où se partagent les informations afin d'adapter les interventions au plus près des besoins du terrain.

Une réunion de la COLS, le 22 avril 2010, présidée par Maurice Julien, conseiller municipal délégué à la Prévention et à la Sécurité, et Christophe Groult, commissaire de police.
A gauche : Dominique Honetzy, conseillère municipale de la Penne-sur-Huveaune, déléguée à la Sécurité et à la Prévention de la délinquance, André Sinet, adjoint au Maire délégué aux Transports, à la Circulation, au Stationnement, à la Sécurité civile et routière et Mohamed Hamroun, coordonnateur du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.
A droite : Jean-Pierre Sanguinetti, directeur de la Sécurité, Dominique Poli, directeur général des services de la Penne-sur-Huveaune, et son maire, Pierre Mingaud, Jean-Noël Frau, responsable de la police municipale.
Absent sur la photo : Jean-Marc Garcia, responsable du Service de prévention éducative.



Tous les premiers jeudis du mois, ou en cas d'urgence,

les élus des communes d'Aubagne et de la Penne-sur-Huveaune, le commissaire de police, les responsables des polices municipales, du service municipal de prévention spécialisée, ainsi que des partenaires invités selon les thématiques inscrites à l'ordre du jour, examinent les situations problématiques sur les différents secteurs de police.

Cette assemblée compose la Cellule opérationnelle locale de sécurité, la COLS.

Dans cette appellation, le terme « opérationnel » est important, car l'objectif de ces réunions régulières est bien de partager les informations, afin de redéployer si nécessaire leurs interventions, de mieux coordonner leurs actions, d'éviter les doublons.

Il y a des COLS régulières et des COLS thématiques, comme celle qui a lieu à chaque rentrée des

classes, avec l'ensemble des chefs d'établissement, le Procureur de la République du Parquet des mineurs et parfois le juge des enfants ; ou la COLS organisée en prévision de l'été et des risques d'incendie avec les sapeurs pompiers.

Autres points traités par la COLS : la sécurisation des commerces pendant la période sensible des fêtes en relation avec les commerçants eux-mêmes et leurs associations. La sécurisation de l'accueil (en particulier aux urgences) de l'hôpital d'Aubagne et de la Clinique de la Casamance avec la direction de ces deux structures.

Par ailleurs, chaque lundi matin, les polices municipales d'Aubagne et de la Penne-sur-Huveaune et la police nationale se rencontrent pour faire le point sur la semaine écoulée, étudier et exploiter les mains courantes, les plaintes et, en fonction des faits constatés, réorganiser si nécessaire les interventions.



JEAN-PIERRE SANGUINETTI, directeur de la Sécurité de la Ville d'Aubagne, coordinateur de la COLS.

« La COLS est née en décembre 2000. Elle se réunit tous les mois autour de sujets qui émanent des habitants, de plaintes, de faits constatés par les services de police, de courriers ou d'appels au maire. Elle peut être saisie de manière préventive par les services sociaux.

Pour être performante, la COLS doit s'appuyer sur des réseaux qui travaillent en partenariat. Car notre but est de désamorcer une crise avant qu'elle ne se produise. Rien n'est jamais acquis. Les personnes changent, les services évoluent, mais les problèmes sont forcément récurrents, même s'ils n'ont pas lieu au même endroit,

ne sont pas de même nature et provoqués par les mêmes auteurs. Car la ville et ses habitants sont toujours en mouvement.

L'expérience de la COLS est utile car elle permet d'adapter notre approche, par le débat et la réflexion, au plus près des besoins. Ce partenariat permet à chacun de bien connaître le cahier des charges de l'autre. Si nous n'arrivons pas à travailler ensemble quand ça va bien, imaginez quand ça ira mal.

Enfin, si l'on veut être entendu lors d'une situation d'urgence, il faut être reconnu par ses partenaires pour son savoir-faire, sa technicité et ses ressources.»



CHRISTIAN STORAÏ, commerçant, association Cœur de ville d'Aubagne

« Chaque année avant les fêtes, la COLS fait le point sur la sécurisation des commerces. Les demandes des commerçants sont différentes selon les zones ou les rues. Il faut empêcher les effractions et les agressions. L'année dernière, nous avons eu des problèmes de trafic de drogue, une bijouterie a même été attaquée en plein jour. Sur la rue de la République, nous avons eu des personnes en permanence devant les vitrines. Pour organiser les patrouilles au moment de la fermeture des magasins, il faut préciser les jours et horaires d'ouverture de chacun.

La police municipale essaie de rétablir la proximité que l'on nous a retirée au niveau national. Il est clair que tous les moyens ne sont pas donnés à la police nationale, qui s'en plaint d'ailleurs elle-même ! La peur du gendarme reste efficace, c'est pourquoi nous demandons une plus grande visibilité des polices nationale et municipale. En leur présence, les gens circulent tranquillement dans le centre-ville, et l'on n'en demande pas plus ! »



JEAN-LUC CHAVENTRÉ, proviseur du lycée Joliot-Curie

« La réunion de rentrée de la COLS est très importante car elle rassemble l'ensemble des partenaires et permet d'échanger sur tous les problèmes. C'est l'occasion de connaître les attentes de chacun, de mettre en cohérence les politiques, de valider les actions dans la durée.

On va échanger sur le climat à l'intérieur et autour des établissements, sur les situations de tension, d'agression ou de racket. On va pouvoir disposer des informations des différents services pour mieux identifier les circuits et connaître les procédures. Nous pouvons ainsi inclure la problématique de notre établissement dans un contexte plus global, celui de la ville.

Cette réunion permet de rappeler les dispositifs de prévention, de voir s'ils sont adaptés, et donc de mieux réagir en cas d'urgence. Un exemple, le match OM-PSG de 2009 : prévenus quelques jours à l'avance, nous avons pu garder les élèves au lycée, pour éviter les affrontements avec les supporters parisiens débarqués en gare d'Aubagne. »

DÉLINQUANCE LES CHIFFRES

Depuis 1990, l'Observatoire local de la délinquance fait état de la délinquance de voie publique à Aubagne et la Penne-sur-Huveaune : vols à main armée, avec violence, à la tire, vols de véhicules, cambriolages, dégradations... Les rapports mensuels de l'Observatoire, étudiés lors des réunions de la COLS, sont alimentés par les statistiques de la police nationale, des polices municipales, par les comptes rendus du Parquet et de la Protection judiciaire de la jeunesse.

Ce dispositif permet non seulement de cartographier régulièrement les lieux sensibles et de faire évoluer les interventions, mais également de suivre, depuis vingt ans, l'évolution des faits.

En 2009, l'ensemble des faits de voie publique constatés à Aubagne est de 1723, contre 2061 en 1992. Même baisse non négligeable dans le centre-ville : 403 faits de voie publique en 2009 contre 698 en 1992.

22 POLICIERS MUNICIPAUX

Patrouilles pédestres, sécurisation de l'entrée et de la sortie des écoles, surveillance des règles de stationnement, relation de proximité avec la population... La police municipale est, en collaboration avec la police nationale, un atout humain primordial pour la tranquillité publique.

Plus de présence physique, cela signifie un meilleur service rendu aux administrés.



Avec le recrutement en cours de deux agents supplémentaires, 22 policiers municipaux

exercer à Aubagne des missions de prévention relative au bon ordre, à la sécurité, à la sûreté et à la salubrité publique. Ces agents prennent leurs instructions auprès du Maire et lui en rendent compte. Ils informent également tout officier de police judiciaire de la police nationale ou de la gendarmerie des crimes, délits, contraventions dont ils ont connaissance. Car, si les policiers municipaux sont nommés par le Maire, ils doivent être agréés par le Préfet et le Procureur de la République, puis assermentés.

Dans un cadre préventif, les policiers municipaux effectuent des patrouilles pédestres dans l'ensemble de la ville, sécurisent l'entrée et la sortie des écoles. Leur présence auprès des collèges et des commerces a été renforcée ces derniers mois.

Trois agents de surveillance de la voie publique (ASVP) procèdent principalement au respect du stationnement payant en surface, ainsi qu'à la collecte des horodateurs. Ils interviennent également sur le stationnement gênant et ils renforcent les effectifs de la police municipale lors de manifestations.

De nouvelles compétences sont venues élargir depuis plusieurs années les pouvoirs du Maire à travers la police municipale. A quelques rares exceptions près, la police municipale est compétente pour verbaliser les contraventions au code de la route et, depuis mars 2005, en matière de fourrières automobiles. Depuis 2007, celle-ci peut dresser un procès verbal pour des infractions au code de la santé publique, qu'il s'agisse d'insalubrité, de dépôt d'ordure, de divagation d'animaux dangereux...

UN POLICIER MUNICIPAL POUR 2000 HABITANTS

Avec 22 policiers municipaux, Aubagne (45 000 habitants) compte 1 policier pour 2045 habitants. A titre de comparaison, le nombre total de policiers municipaux que compte la Ville de Marseille, en 2010, est de 234 pour 800 000 habitants, soit 1 policier pour 3400 habitants.

FLORENCE PÉROTTI, agent de police municipale

« Avec le désengagement de l'Etat, on attend toujours plus des policiers municipaux, qui n'ont à la base qu'une mission de prévention et de proximité, et pas de maintien de l'ordre.

J'ai comme secteur l'hyper-centre depuis trois ans et demi et j'ai pu instaurer un climat de confiance : les gens me disent bonjour, ils voient la personne et pas uniquement l'uniforme. Je fais passer l'idée que l'espace public est à partager, mais je peux aussi me montrer intransigente pour un stationnement sur l'espace piéton par exemple ! Je n'hésite pas à remettre ma casquette répressive quand la médiation a échoué. La patrouille pédestre me paraît primordiale, car elle permet vraiment d'établir cette relation de dialogue et de confiance. J'ai toujours eu profondément l'esprit de justice, et si j'ai passé le concours de la police municipale plutôt que celui de la gendarmerie ou de la police nationale, c'est pour cette relation de proximité avec la population. »



JEAN-NOËL FRAU,

chef de service de la police municipale

« Depuis dix ans, les compétences des polices municipales ont considérablement augmenté. D'ailleurs, quand je suis entré dans la police municipale en 1984, on m'appelait encore "le garde" !

Notre ville est très dynamique, avec de nombreuses manifestations. La charge globale et les prérogatives augmentent. Le renforcement de l'équipe, avec l'embauche de deux agents supplémentaires, va nous permettre de développer la proximité, en réactualisant le vélo tout-terrain comme moyen de déplacement. Grâce au VTT, nous allons pouvoir élargir la zone d'intervention du centre-ville, et réserver les patrouilles pédestres à l'hyper-centre.

Plus de présence physique, cela signifie un meilleur service rendu aux administrés. Au sein de la police municipale, nous ne sommes pas soumis à des quotas, nous n'avons pas de prime au PV. Notre mission est bien d'assurer une meilleure tranquillité et sécurité, en collaboration avec la police nationale et tous les services qui contribuent à l'équilibre de la ville, notamment les services sociaux et, à Aubagne, avec le Service de prévention éducative et la Maison de la Justice et du Droit. »



POLICE NATIONALE UN SEUL COMMISSARIAT POUR PRÈS DE 50 000 HABITANTS

Depuis 2001 et le redéploiement des forces de police et de gendarmerie, celle-ci a quitté le territoire aubagnais, laissant, entre autre, sous la seule responsabilité du commissariat, la zone des Paluds. Alors que la superficie territoriale du commissariat était de 1 400 hectares en 2000, elle est depuis cette année-là de 6 000 hectares.

Malgré force démarches des élus locaux, le regroupement des communes d'Aubagne et de la Penne-sur-Huveaune, dans une même circonscription de police nationale, ne s'est pas traduit par une augmentation des effectifs : depuis 2001, les effectifs sont passés d'un maximum de 117 fonctionnaires à seulement 85 aujourd'hui, pour un territoire qui approche les 50 000 habitants. Sans compter le passage sur la zone des Paluds dont le magasin Auchan enregistre à lui seul en semaine 40 000 clients par jour. »

CONTACT

POLICE MUNICIPALE

Avenue Antide-Boyer

Du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30

Tél. 04 42 18 19 39

Services administratifs :

de 8h30 à 16h30

Standard de la police municipale :

de 7h à 20h du lundi au vendredi,

de 7h à 18h le samedi, de 7h à 17h

le dimanche et jours fériés

COMMISSARIAT DE POLICE

avenue Jeanne-d'Arc

Tél. 04 42 18 55 55

L'ACCOMPAGNEMENT DES 11-25 ANS

L'accompagnement des jeunes Aubagnais est affaire de maillage et de partage des compétences.
Le Service de prévention éducative est au cœur du dispositif.

Prendre sa vie en main,
malgré un contexte
économique où les
obstacles sont de taille.



Le Service de prévention éducative a été créé,

en 1999, par le Conseil Communal de Sécurité et de Prévention de la délinquance. Depuis, l'équipe d'éducateurs spécialisés s'est étoffée : en juin 2010, ils seront neuf à intervenir auprès de plus de 350 jeunes Aubagnais en difficulté, auxquels s'ajoutent tous ceux avec lesquels les éducateurs sont en contact grâce aux activités de loisirs proposées par la Ville. Les éducateurs spécialisés assurent une présence sociale sur l'ensemble de la ville, fondée sur le principe de « libre adhésion » : prises de contact informelles qui peuvent faire émerger des demandes puis mener à des entretiens, interventions en milieu scolaire pour prévenir l'échec et l'exclusion, soutien lors de difficultés parentales, l'insertion professionnelle, la santé, les conduites addictives, l'accès au logement, l'hébergement d'urgence, la régularisation des situations administratives...

La Mission locale, point de passage vers l'emploi

ou la formation des moins de 25 ans, est l'un des partenaires privilégiés du Service de prévention éducative. Les autres partenaires sont bien sûr les maisons de quartier, points d'animations de la ville, le service socioculturel, celui des sports, les associations.

Dans un contexte de suivi individuel, les éducateurs spécialisés sont en relation avec le CCAS, la Maison des solidarités (politique d'action sociale du Conseil général), les établissements scolaires (collèges et lycées), les services de la Justice et de la Protection judiciaire de la Jeunesse, l'ensemble des employeurs potentiels...

Les actions d'animations menées par le Service de prévention éducative sont construites avec les jeunes et sont des supports privilégiés pour aborder les questions de comportement ou de « vivre ensemble ». Il s'agit d'animations sportives ou ludiques, de sorties à la journée ou de mini-séjours, de soirées conviviales avec les habitants, de chantiers éducatifs...



CHANTIER ÉDUCATIF AUTOUR DE LA RÉNOVATION DU TÉLÉGRAPHE CHAPPE

2010 : 18 jeunes Aubagnais, de 16 à 25 ans, rénovent un élément du patrimoine local, la tour du télégraphe d'Aubagne. Un chantier éducatif en trois sessions, destiné à remobiliser ces stagiaires dans un parcours d'insertion, en alternant 50 heures d'activité salariée, l'accompagnement du projet professionnel, des temps sportifs et culturels. Un exemple de l'étroite collaboration entre le Service de prévention éducative, la Mission locale et le Service socioculturel.



JEAN-MARC GARCIA

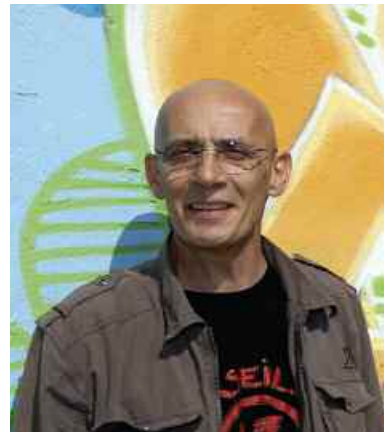
Responsable du Service de prévention éducative

« La mission des éducateurs spécialisés implique une capacité d'adaptation à différentes situations humaines, sociales ou économiques et aux spécificités qui composent chacun des quartiers. Il s'agit de créer une dynamique qui puisse faire émerger un projet, puis d'accompagner ce projet jusqu'à sa concrétisation. Cependant, ces éducateurs peuvent tout aussi bien consacrer une après-midi à une seule personne et l'aider dans une démarche personnelle. »



PASCAL MÉZOUAR

Référent du quartier des Passons (Clé des Champs, Parc des Passons...).
Action : Foot Pied d'immeuble, «Exclus Inclus», dispositif propre au collège Lakanal pour prévenir l'exclusion scolaire, Observatoire de prévention des ruptures scolaires.



HERVÉ SUBEIRÁN

Référent des quartiers centre-ville-Ganteaume (Central Parc, Palissy, Malounière...).
Action : prévention sida.



ERIC DUFRENNE

Référent du quartier de la Tourtelle.
Référents des actions sportives, entraide scolaire et boxe au Charrel.



GHYSLAIN DEGOS

Educateur spécialisé détaché par l'ADDAP 13*.
Référent des quartiers Charrel-Saint-Mitre (Garenne, Farandole, Clos du Télégraphe, Jardin d'Orane...).

* Association départementale pour le développement des actions de prévention.



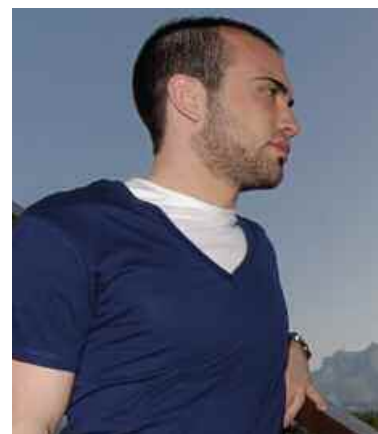
OMAR LOURAGH

Educateur sportif.
Détaché à la salle de boxe du Charrel. Encadre des actions sportives.



AMÉLIE TAILLET

Référente du quartier du Pin Vert (Rose des Vents, Vassale, Bertagne, Campagne Valérie, Défensions...).



RÉMI ZITO

Référent du quartier des Passons.



STÉPHANIE LESAVOUREY

Référente du quartier de la Tourtelle (Bartavelles, Arpèges, Anjou, Petit Canedel...).
Action : clauses d'insertion à l'Agglo.



Autour du maire, Daniel Fontaine, l'équipe du service de sport de proximité lors de sa présentation officielle le 30 mars 2010 : Alix Ouvrard, Choukri Benakkadou, Kevin Mannina, Julien Gomez, Nicolas Mallet et Marjorie Nicolaï.



Réunion à la Mission locale avec sept jeunes Aubagnais ayant participé à une action de remobilisation organisée par la Mission locale, le service d'éducation préventive et l'ADDAP 13. Un axe central, l'escalade ; un défi, celle du Bec de Sormiou. « Pour ces jeunes en crise de confiance, l'escalade est une pratique idéale. Il faut vaincre sa peur, se fier aux autres et surtout croire en ses capacités », avait expliqué alors l'éducateur Ghyslain Degos.

UNE ÉQUIPE MOBILE DE CINQ ÉDUCATEURS SOCIO-SPORTIFS

Depuis le 1^{er} mars 2010, le service socioculturel est renforcé par une équipe de cinq éducateurs socio-sportifs. Leur mission ? Développer auprès d'un public de 8 à 25 ans des animations sportives de proximité.

« *Le sport de proximité est loin d'être une nouveauté à Aubagne* », rappelle Alix Ouvrard, responsable du service. L'originalité du dispositif Pass'Partout, qui rassemble les après-midis et les soirées d'été les jeunes Aubagnais, avait déjà retenu l'attention du ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative.

Les actions menées par l'équipe de sport de proximité poursuivent le même objectif : combiner l'animation

sportive et l'apprentissage des règles de vie, le respect de l'autre et de son environnement, des actions de prévention sur la santé ou les conduites addictives, la découverte de nouvelles activités qui peuvent inciter les participants à rejoindre les clubs et à s'ouvrir sur la ville... La force du projet tient à sa mobilité : les éducateurs se déplacent vers les lieux fréquentés par les enfants ou les jeunes pour leur proposer du tir à l'arc, du baby-basket, des parcours de motricité, de la boxe, du VTT, de l'athlétisme, du badminton... Au dispositif Pass'Partout s'ajoutent les mercredis sportifs en relation avec les maisons de quartier, et le foot en salle, déjà prisé par près de 200 jeunes.



CAROLE HUREL, responsable de la Mission locale

« A Aubagne, nous privilégions depuis des années une démarche de "suivi partagé". Soit un côté à côté constant des éducateurs spécialisés, de l'équipe de la Mission locale et des animateurs des Maisons de quartier. Un exemple : un éducateur et un jeune peuvent à tout moment franchir la porte de la Mission locale, ce que ce jeune ne ferait pas forcément seul. Le grand avantage, c'est tout à la fois les regards différents mais croisés de trois types de métiers sur une même situation, et la cohérence du discours qui est tenu à la personne vis-à-vis de son évolution personnelle. »

VEILLE CIVIQUE DES PROBLÈMES QU'ON RÉGLE ENSEMBLE

A Aubagne, la prévention et la tranquillité publique sont l'affaire de tous. Ateliers de veille civique, ou groupe de travail sur la prévention des dégradations, habitants et bailleurs apportent l'indispensable expertise citoyenne.

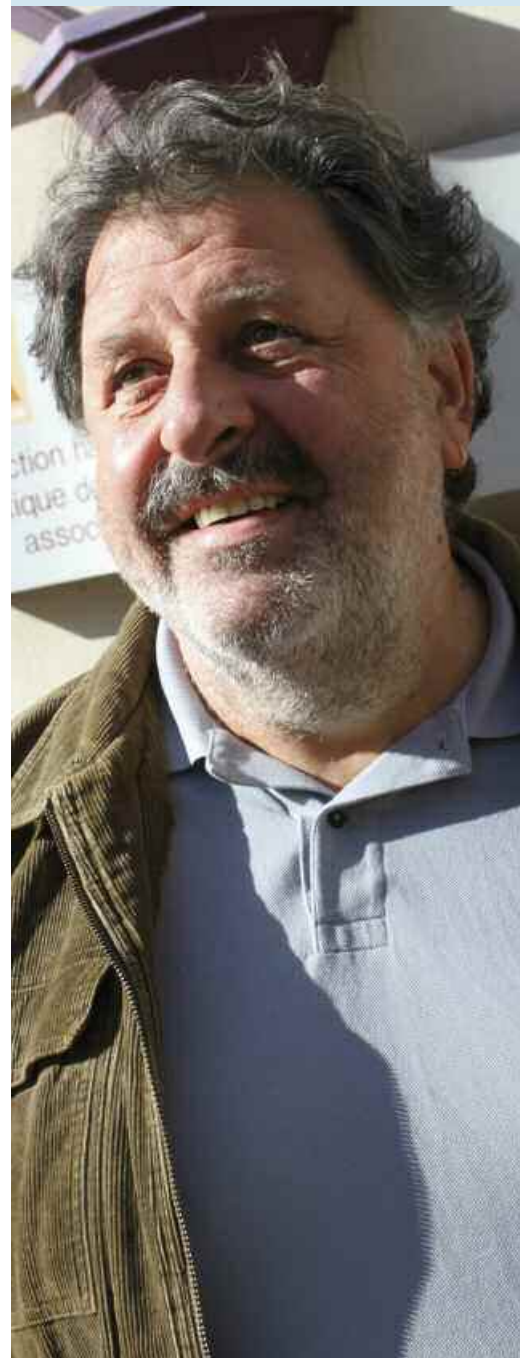
Un groupe d'habitants
à l'atelier de veille civique
du centre-ville, à la
maison de quartier
de l'avenue Jeanne-d'Arc.



Les ateliers de veille civique se réunissent deux fois dans l'année

dans les quartiers d'habitat social de la ville – Ganteaume, Charrel, Tourtelle, Pin Vert, Passons et centre-ville – pour traiter des questions de tranquillité publique et d'incivilités (dysfonctionnements ou dégradations des équipements publics ou privés, nuisances sonores...). Autour de la table, ou parfois lors de « déambulations » : les habitants, les élus, le commissaire de police, des représentants de la police municipale, des services municipaux, des bailleurs sociaux. Entre leurs mains, comme support de travail, une synthèse qui récapitule la nature des faits évoqués lors de la séance précédente, la compétence dont ils relèvent (Ville, bailleur, police, etc.), les remarques, les décisions prises ou les nouvelles questions soulevées. Ce document, qui est la mémoire de chaque atelier, a donc un triple usage : il sert de compte rendu, permet de suivre la mise en œuvre des décisions, de capitaliser et d'exploiter les données issues de l'ensemble des AVC.

Une séance « interquartiers » clôt chaque session. Elle réunit cette fois l'ensemble des participants, permet de croiser les situations d'un quartier à l'autre, et d'avoir une vision plus globale des difficultés rencontrées et des réponses apportées. Un atelier de veille civique peut être convoqué de manière extraordinaire afin de répondre à une situation d'urgence, y compris en dehors des six quartiers cités.



JEAN-JACQUES MALÝ

responsable Politique de la Ville - Vie associative

« Nous réunissons dans les ateliers de veille civique des gens différents, avec des intérêts apparemment contradictoires, sur des problèmes parfois douloureux. Mais si ça s'appelle un atelier, c'est bien parce que l'on veut construire ! En tant que modérateur, je suis garant d'une expression pacifiée : je permets à chacun de s'exprimer complètement, dans le calme et en étant écouté ; c'est rassurant pour des personnes qui ont peu souvent voix au chapitre ! Si j'estime que l'on répond à côté, je peux me permettre d'interroger plusieurs fois un interlocuteur, quel que soit son rôle. Au fil des réunions se construit une compréhension des problèmes. Des problèmes auxquels les gens demandent des réponses techniques, alors que les causes sont souvent humaines. S'il faut savoir ne pas se priver d'aménagements techniques, les réponses humaines ne sont-elles pas les meilleures, en vertu du lien social qu'elles renforcent ? »



MARIE-CLAIRE BONOMO,

adjointe de quartier, déléguée aux ateliers de veille civique

« L'origine des ateliers de veille civique remonte à 1998, à partir d'un travail avec les habitants du quartier du Charrel, sur des problèmes de nuisance, de squats de cages d'escalier... L'idée principale est que chacun de nous détient une partie de la solution. Tout le monde peut comprendre que la Ville ne peut pas tout faire et que chacun peut apporter sa pierre. Bien sûr, ça n'est pas toujours facile, personne n'a la baguette magique ! Nous évoluons dans une société égoïste, parfois inhumaine, il y a des incivilités, des dégradations, un sentiment d'insécurité, mais on cherche ensemble des solutions à chaque niveau, et on y arrive ! Les initiatives comme le vide-grenier au Charrel ou Marchons vers l'école à Antide-Boyer donnent envie aux habitants de se rencontrer, de se dire bonjour, de dialoguer. »

ROSY VALENTIN, représentante des habitants au Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

« Je participe depuis leur création aux Ateliers de veille civique dans mon quartier, qui a connu des problèmes d'incivilités et de trafic de drogue. Je rencontre les habitants lors des réunions, mais aussi dans la vie quotidienne et quand il y a des difficultés.

J'essaie de savoir ce qui peut provoquer un mauvais comportement, car seule une petite minorité est à l'origine de la plupart des problèmes. J'ai toujours voulu faire le lien entre les adultes et les jeunes : il y a un manque de compréhension des deux côtés, on met souvent tout le monde dans le même sac. Il faut trouver des activités qui nous permettent de nous retrouver, en responsabilisant les jeunes comme les adultes. »



LA PRÉVENTION DES DÉGRADATIONS

Issu de la Commission Sécurité du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, le groupe de travail «Prévention des dégradations» se réunit tous les deux mois pour faire l'état des lieux en la matière et construire ensemble des réponses visant à prévenir les actes divers de dégradations. Dans ce groupe de veille, sont rassemblés des représentants des maisons de quartier, des services techniques, de la Politique de la Ville, du service Education, de la police municipale, du Service de prévention éducative, de la police nationale, des Autobus aubagnais, des bailleurs sociaux, et des éducateurs de l'Association Départementale pour le Développement des Actions de Prévention 13 qui interviennent à la SNCF sur la ligne Marseille-Toulon.



DOMINIQUE PÉREZ, responsable de l'agence aubagnaise 13 Habitat (ancien OPAC)

«Ce travail en commun nous permet de cibler nos interventions et de régler les dysfonctionnements avant qu'ils ne fassent boule de neige. L'état des lieux auquel nous procédons implique aussi bien des interventions techniques, que celles de différents services municipaux, ou des polices municipale et nationale.

J'informe le groupe des constats des résidents, tout en prenant la température au sein des autres institutions. Je me sens moins désemparée et mieux épaulée face à des situations complexes à régler. Il y a toujours un interlocuteur auquel je peux m'adresser et qui est prêt à m'aider. C'est ce qui fonctionne bien à Aubagne. On s'inscrit dans un réseau de compétences qui dépasse le cadre des réunions et induit un contact direct. Les ateliers de veille civique complètent cette collaboration. Sans pouvoir participer à chacun d'entre eux (notre patrimoine social couvre cinq quartiers), je lis attentivement les comptes rendus, les « + » et les « - » listés par les participants. Certains réclament une action de notre part.»

LA MAISON DE LA JUSTICE ET DU DROIT

De l'accès au droit à l'activité judiciaire,
la Justice se rend accessible.

A la bonne distance entre l'accueil et
l'écoute des usagers et le rappel de la loi.

Après-midi de bilan annuel
à la Maison de la Justice et du Droit.
Face aux différents intervenants de la MJD :
la greffière, Laurence Chartoire, le Maire
Daniel Fontaine, le Président du Tribunal de
Grande Instance de Marseille,
François Pion, et le Procureur de la
République, Jacques Dallest.



4 900 usagers en 2004, 6 000 en 2006, presque 8 000 en 2009...

Inaugurée en 2002, la Maison de la Justice et du Droit (MJD) ne pouvait donner une preuve plus éclatante de l'utilité, tant sur le plan de l'accès au droit que de l'activité judiciaire, de ce service public de proximité mis en place par le Tribunal de Grande Instance de Marseille et la Ville d'Aubagne.

Cette structure a permis de pérenniser les actions d'accès au droit menées dans le cadre du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la délinquance, en particulier auprès des publics en difficulté, et de rapprocher de la population les services de justice.

En matière d'accès aux droits, la MJD propose des permanences gratuites, confidentielles et ouvertes à tous : aide aux victimes, aide à l'enfance, médiation familiale, consultations juridiques spécialisées, délégué du médiateur de la République...

En réponse aux besoins des usagers, sept consultations supplémentaires ont été mises en place depuis la création de la MJD : droit opposable au logement, droit des étrangers, conciliateur de justice, Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité.

Un Centre de ressource et d'accès au droit est ouvert à toute personne en recherche d'informations juridiques.

En matière d'activité judiciaire, la MJD facilite



« *Maisons du Droit : MAM réfléchit à étendre l'exemple aubagnais* ». Ainsi titrait *La Provence*, le 29 juillet 2009, au lendemain de la visite à Aubagne de Michèle Alliot-Marie qui déclarait à cette occasion : « *Cette structure va tout à fait dans le sens des actions que je souhaite mener pour rapprocher les Français de la Justice.* »

l'exécution de certaines mesures judiciaires ou la mise en place de mesures alternatives aux poursuites : rappel à la loi, médiation pénale, contrôles judiciaires, accueil des mineurs et de leur famille confrontés à des difficultés ou à des situations de danger...

CONTACT

MAISON DE LA JUSTICE ET DU DROIT

26, cours Voltaire, 04 42 36 98 10.

Du lundi au vendredi, le lundi de 9h à 12h et de 14h à 18h, le mardi et le mercredi de 9h à 12h et de 14h à 17h, le jeudi de 9h à 17h, le vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h.



LAURENCE CHARTOIRE,
greffière de la Maison de la Justice
et du Droit

« *La Maison de la Justice et du Droit offre les mêmes services que le Tribunal de Grande Instance de Marseille. Sans avoir l'aspect d'une grosse machine un peu inhumaine. La MJD est du coup moins impressionnante, plus accessible, qu'il s'agisse d'une démarche administrative ou d'une convocation judiciaire. On prend le temps de renseigner et d'écouter. Mais nous restons néanmoins très fermes sur la manière dont un usager s'exprime à l'égard d'une décision de justice et des magistrats. Et bien souvent, le rappel à l'ordre suffit pour calmer le jeu et apaiser le dialogue.* »

CLS ET CISPD : UN DISPOSITIF ET UNE INSTANCE POUR COPRODUIRE LA SÉCURITÉ

Le **Contrat local de sécurité (CLS)** a été mis en place depuis 2000 grâce au travail partenarial entre les Villes d'Aubagne et de la Penne-sur-Huveaune, la Préfecture de police, le Procureur de la République et la Région PACA. Objectif : coproduire la sécurité des personnes et des biens.

Le **Conseil Intercommunal de Sécurité et Prévention de la Délinquance (CISPD)** est l'instance stratégique de direction du CLS. Elle rassemble, en plus des partenaires du CLS, l'ensemble des institutions et des associations qui œuvrent sur les champs investis par le CLS au travers de cinq commissions thématiques : Enfance Famille, Sécurité, Insertion socioprofessionnelle, Accès aux droits, Projets Jeunes. Les axes de travail de l'ancienne commission Santé ont été pris en charge en 2008 par le dispositif municipal Atelier Santé Ville.

Rattaché à la direction générale des services, Mohamed Hamroun coordonne les commissions et les groupes de travail qui en sont issus.



AUBAGNE
ce qui nous rapproche
nous mène loin

www.aubagne.fr

Service communication de la Ville d'Aubagne